

La Commission européenne met de la flexibilité dans le Pacte de stabilité

Jean-Bernard Gallois, *Planet Labor*, 14 janvier 2015, n° 8820

La Commission européenne a présenté, ce mardi 13 janvier, sa doctrine sur le Pacte de stabilité qui accorde une certaine souplesse aux Etats. Elle peut proposer un délai supplémentaire aux pays qui mènent des réformes structurelles suffisamment substantielles. Par ailleurs, les cofinancements des Etats à des projets européens bénéficieront d'un traitement particulier dans le cadre du Pacte de stabilité. Cette communication de l'exécutif européen constitue a priori un signal positif envoyé à l'Italie et à la France qui pourrait bénéficier d'un 3e sursis budgétaire pour ramener leur déficit à 3% jusqu'en 2017 ou 2018, à condition toutefois de mener des réformes structurelles significatives. Le signal est plus mitigé si on considère que les assouplissements prévus bénéficient plutôt aux Etats qui respectent la barre des 3%.

Assouplissement conditionné à des réformes structurelles

La Commission a présenté, hier 13 janvier, sa communication sur la flexibilité du Pacte de stabilité, l'instrument de discipline budgétaire de l'UE qui fixe un déficit public ne devant pas dépasser 3% du PIB et une dette sous les 60%. La Commission pourra permettre des déviations des objectifs budgétaires à moyen terme dans la limite maximale de 0,5% du PIB aux Etats qui sont à peu près dans les clous pour leur permettre de financer des réformes structurelles. Toutefois, ces dernières devront être significatives, avoir un effet mesurable sur la croissance et l'équilibre à long terme des finances publiques et être mises en œuvre ou envisagées dans un calendrier « crédible ». Mais les critères du Pacte de Stabilité devront être atteints dans les quatre ans qui suivent.

Les Etats qui sont déjà en déficit excessif (comme la France) pourront obtenir un délai supplémentaire pour satisfaire le Pacte de stabilité. La condition est, là aussi, de s'engager sur des réformes structurelles ayant un impact mesurable, des mesures concrètes « effectivement mises en œuvre » et un calendrier précis. Le respect de ce programme de réformes sera soigneusement suivi par une Commission qui ne manquera pas d'en sanctionner le non-respect.

Le soutien à l'investissement

L'autre point clarifié par la Commission est la manière dont les investissements publics devaient être envisagés dans le cadre du Pacte afin leur financement ne soit pas pris en compte dans les calculs des déficits. En cas de croissance faible ou négative, les Etats membres qui respectent le critère des 3% (donc pas la France) pourront s'écarter temporairement de leur objectif budgétaire à moyen terme s'ils engagent des dépenses d'investissement dans le cadre de projets cofinancés par l'Union au titre des politiques structurelles et de cohésion (notamment l'initiative pour l'emploi des jeunes), des réseaux transeuropéens et du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, ou dans le cadre futur fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS). Enfin, la Commission européenne prévoit de ne pas prendre en compte les contributions des Etats dans le calcul de leurs déficits publics, même si ces derniers dépassent la barre des 3% du PIB.

Prise en compte des cycles économiques

La troisième clarification présentée par la Commission européenne concerne le lien avec le cycle économique. Tandis que jusqu'ici, seule une conjoncture morose dans l'ensemble de l'UE pouvait être retenue comme circonstance atténuante, désormais la Commission prévoit un peu de latitude pour la pays connaissant une conjoncture particulièrement défavorable. Elle rappelle qu'en période de croissance, les Etats devront s'engager à rattraper leurs efforts d'ajustement budgétaires tandis que durant les périodes plus difficiles, leurs efforts pourront être moins soutenus.

Un premier texte sur le FEIS

Par ailleurs, la Commission a adopté une proposition législative créant le fonds européen pour les investissements stratégiques, épine dorsale de son plan d'investissement de 315 milliards d'euros sur trois ans. Un fonds de garantie de l'UE est également créé pour faire face aux pertes potentielles supportées par le FEIS dans le cadre de son soutien aux projets. Il consistera en 21 milliards d'euros de garantie apportés par le budget européen. L'agent restant, c'est-à-dire la plus grande partie du fonds, devrait provenir de fonds privés et publics par un effet multiplicateur de 15.

Peu de répit pour la France

Le texte adopté par la Commission peut s'appliquer immédiatement sans passer par l'accord du Parlement européen et des Etats. Demandée par les partis sociaux-démocrates et les Etats gouvernés à gauche depuis des mois, la flexibilité énoncée semble un signal politique adressé à Rome et Paris même si l'organe exécutif de l'UE s'en défend. C'est un engagement à appliquer le pacte « de manière intelligente, effective et crédible », a souligné Valdis Dombrovskis, le vice-président chargé de la zone euro, qui a répété que les règles du Pacte ne changeront pas. Cette assurance satisfait la branche droite du Parlement européenne. De l'autre côté, la France, l'Italie et la Belgique, dont les budgets nationaux bénéficient d'un sursis jusqu'en mars prochain, peuvent souffler un peu car la nouvelle doctrine de l'UE leur offre une lueur d'espoir pour éviter de s'exposer à une mise en demeure de la Commission qui pourrait être suivie d'une sanction financière. Reste à savoir pour la France, si la loi Macron pour la croissance et l'activité, qui prévoit de libéraliser le travail du dimanche et un certain nombre de professions réglementées, permettra au pays d'éviter le couperet de la mise en demeure et de décrocher un 3e sursis budgétaire jusqu'en 2017 ou 2018. « C'est un pas dans la bonne direction, même si son ampleur est limitée », a prudemment répondu Valdis Dombrovskis, lors d'un point presse. Mais cette loi ne semble pas suffisante aux yeux de la Commission européenne car « seuls certains aspects » de celle-ci « peuvent entrer dans la catégorie » des réformes structurelles majeures, permettant une marge de flexibilité, a ajouté le commissaire de la zone euro.